



Arrêt maladie et sanction mise à pied cinq jours

Par **PARDONCHE**, le 20/11/2009 à 16:12

Bonjour,

le 20 septembre je me suis trouvée en arrêt maladie pour un mois, le lendemain je recevais une convocation de ma DRH pour un entrevue pour sanction éventuelle, j'ai adressée une lettre recommandée à ma DRH leur expliquent que je ne pouvais me déplacer pendant mon arrêt maladie et que je restais à leur disposition pour un autre rendez vous.

je devais reprendre mon travail le 23 novembre et voilà que je reçois une mise à pied de cinq jours, malheureusement mon état de santé ayant empiré j'avais l'intention de prolonger mon arrêt car je passe beaucoup d'examens médicaux en ce moment, que dois-je faire ? Si je prends un arrêt de travail pendant ma mise à pied, quelles conséquence ?

Merci

COrdialement

Par **Visiteur**, le 20/11/2009 à 16:56

bonsoir,

vous ne toucherez que les indemnités de la sécurité sociale. pas de complément employeur.

pendant une mise à pied l'employeur ne vous rémunère pas.. autant rester en maladie...